



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 98449

Texte de la question

Suite à sa précédente question écrite n° 54750 publiée au Journal officiel du 28 décembre 2004, M. Thierry Mariani prie à nouveau M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer la date de publication du décret en Conseil d'État pris pour application de l'article L. 34-1 du code des postes et des communications électroniques. Ce décret, qui devait être pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, doit déterminer les catégories de données pouvant être conservées par les opérateurs de communication électronique ainsi que la durée de leur conservation, notamment pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales, et dans le seul but de permettre, en tant que de besoin, la mise à disposition de l'autorité judiciaire d'informations. De plus, s'il apparaît que ce décret n'est pas encore publié, il souhaite connaître sa date probable de publication.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98449

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6747